



## FADOQ SAINT-RÉMI

### Club de marche

Groupe Vie Active de la FADOQ Saint-Rémi vous invite à son club de marche, le **mardi à 9h30**. Le départ se fera au centre communautaire de Saint-Rémi. Une activité simple et accessible à tous et c'est gratuit.

### Souper fête des Mères

Le souper aura lieu le **10 mai à 18h00**. Coût : 22\$/membre et 27\$/non-membre. Une consommation gratuite et danse pour les personnes qui auront participé au souper. Réservation : Jeannine Lefrançois au **450 454-9848** ou Jocelyne Viau au **450 454-1227**.

Les cartes du mois de mai seront disponibles auprès de : Gérald Trudeau au **450 454-4708**.

## COLLECTE DE MONNAIE – MAISON DES JEUNES

La collecte de monnaie se déroulera tous les jours de la semaine **du 1<sup>er</sup> au 5 mai**. Les jeunes porteront un chandail à l'effigie de la Maison. Les dons serviront à acheter de l'équipement et réduire les coûts des sorties prévues cet été. Si vous ne pouvez pas être présent lors de la visite, vous pouvez venir porter vos dons au 100, rue de la Gare. Informations : **450 454-6657**.

## RAPPEL DES ORGANISMES

### CERCLE DE FERMÈRES SAINT-RÉMI

#### Souper mixte dansant

Le **jeudi 4 mai à 19h00**, nous soulignerons la fête des Mères à la salle Neptune du centre communautaire de Saint-Rémi. Coût : 25\$/membre et 30\$/non-membre. Réservez tôt, billets limités. Informations : Yvette au **450 992-6120**. Bienvenue à tous et toutes !

#### Souper spaghetti

Le **vendredi 26 mai de 16h30 à 19h00** au Domaine Saint-Rémi. Les profits seront versés à la Fondation de l'Hôpital Charles-Le Moyne pour le cancer du sein. Coût : 15\$ et billets limités. Informations : Louise au **450 454-6172** ou Yvette au **450 992-6120**.

#### Dates à retenir :

- **Tous les mardis à 19h15** : bingo du ROSR au centre communautaire. Venez encourager les organismes de Saint-Rémi.
- **Tous les vendredis de 20h00 à 23h00** : soirée country au local des Chevaliers de Colomb. Il n'est pas nécessaire d'être Chevaliers de Colomb pour y assister.
- **Jusqu'au 15 juin** : demande de déjeuner 2017-2018 à l'exécutif du Conseil 1822 Chevaliers de Colomb. Renseignements : Jacques Lussier au **514 772-3552**.
- **Les 2, 3, et 4 juin** : séjour à New-York. Guide parlant français. Pour tous, membres ou non-membres. Coût : 365\$ en occupation double et 300\$ en occupation quadruple. Pour recevoir tous les détails par courriel : [fadoqstremi@gmail.com](mailto:fadoqstremi@gmail.com) ou Claudine Caron au **514 717-4927**.
- **Le vendredi 5 mai de 16h30 à 19h30**, souper spaghetti pour le financement des écoles Saint-Viateur/Clotilde-Raymond.
- **Le lundi 8 mai** : magasinage aux Promenades Saint-Bruno offert par le Service d'Action bénévole. Coût : 8\$. Réservation : **450 454-6567**.

Pour plus d'informations : [www.ville.saint-remi.qc.ca](http://www.ville.saint-remi.qc.ca)

**L'Écho** DE SAINT-RÉMI



**Prochaine séance  
du conseil municipal**  
15 / 05 / 2017  
20h00

**Prochaine séance  
de la Cour municipale**  
25 / 05 / 2017  
13h00 et 18h00

**Mairie**  
450 454-3993  
105, rue de la Mairie,  
Saint-Rémi (Québec)  
J0L 2L0

**Heures d'ouverture**  
du lundi au jeudi de  
8h00 à 12h00 et de  
13h00 à 16h30  
Vendredi de 8h00 à  
13h00

**Bibliothèque**  
**Heures d'ouverture**  
du mardi au vendredi  
de 14h00 à 21h00  
Samedi de 13h00 à  
16h00

**Écocentre**  
**Heures d'ouverture**  
Mercredi de 18h à 21h  
Vendredi de 13h à 21h  
Samedi de 9h à 17h  
Dimanche de 10h à 16h

**Réservation de salle  
centre  
communautaire**  
450 454-3993 poste 0

**En cas d'urgence**  
En dehors des heures  
d'ouverture, composez  
le 9-1-1

# L'Écho

## DE SAINT-RÉMI

Le 28 avril 2017  
VOL. 21 NO. 16

## LA VILLE VOUS INFORME...

### DÉCÈS D'UN ANCIEN MAIRE

Le conseil municipal ainsi que l'ensemble des employés de la Ville offrent leurs sincères condoléances à la famille de monsieur feu Charles-Édouard Verge. Celui-ci a occupé la fonction de maire de 1988 à 1992. Voir les détails sur notre site.

### RINÇAGE DES BORNES FONTAINES

Comme à tous les printemps, nous procéderons au rinçage unidirectionnel et ce jusqu'au **19 mai** inclusivement. Il est possible que durant cette période, vous constatiez une coloration dans l'eau. Si tel est le cas, mettre votre adoucisseur en mode bypass et laisser couler l'eau de la baignoire ou votre sortie extérieure pendant 5 ou 10 minutes. Le tout devrait rentrer dans l'ordre. Pour toute question, vous pouvez communiquer avec nous. Merci de votre collaboration!

### CONFÉRENCE : LA ZOOTHÉRAPIE

Le **6 mai de 13h30 à 15h30**, à la bibliothèque, Nathalie Racine, zoothérapeute diplômée, vient nous parler de l'homme et la bête. La zoothérapie comme moyen de contribution à l'amélioration de la santé et de la qualité de vie des personnes de tous âges et de toutes conditions. Public : Adultes et adolescents. Gratuit pour les abonnés de la bibliothèque ; 5\$ pour les non-abonnés. Réservation recommandée. Informations et réservation : **450-454-3993 poste 2419**.

### INVITATION À DEVENIR MEMBRE DU COMITÉ D'ANALYSE DES DEMANDES DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES PROGRAMMES DE REVITALISATION

Nous sommes présentement à la recherche de deux citoyens désirant s'impliquer dans un Comité d'analyse des demandes de subvention dans le cadre des programmes de revitalisation. L'implication est estimée de une à deux heures par mois, au besoin. Pour plus d'informations ou pour soumettre votre candidature, nous vous invitons à communiquer avec Katherine Durocher, directrice du Service des permis et inspection au **450 454-3993 poste 3951**. Au plaisir de vous compter parmi nous!

### AVIS PUBLIC DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Lors de sa séance ordinaire qui sera tenue à compter de **20h00, le lundi, 15 mai 2017**, au 155, rue de la Mairie à Saint-Rémi, le conseil municipal se prononcera sur les demandes de dérogations mineures suivantes:



<b>Règlement visé</b>	De zonage # V 467-07 et ses amendements	
<b>Emplacement</b>	10, rue Poupard (lot 3 845 412)	
<b>Objet de la demande</b>	Permettre l'aménagement d'un stationnement en cour arrière.	
<b>Nature et effet</b>	<b>Dérogation demandée</b>	<b>Norme actuelle autorisée</b>
	Permettre : L'aménagement d'une allée de circulation sans case stationnement à 4.73m.	La réglementation autorise : Un minimum de 6.5m pour une allée de circulation sans stationnement pour un usage autre qu'habitation ( <i>chapitre 6, section 2, article 2.1</i> ).
	L'aménagement d'une allée de circulation avec stationnement à 90 degrés à 5.32m.	Un minimum de 6.5m pour une allée de circulation avec stationnement à 90 degrés pour un usage autre qu'habitation ( <i>chapitre 6, section 2, article 2.1</i> ).
	L'aménagement d'un espace de 50cm entre la limite de propriété et la bordure du stationnement.	Un minimum de 1.5m entre la limite de propriété et le stationnement ( <i>chapitre 6, section 3, article 3.3</i> ).
	L'aménagement d'un espace de 0cm entre la limite de propriété et la bordure du stationnement.	Un minimum de 1.5m entre la limite de propriété et le stationnement ( <i>chapitre 6, section 3, article 3.3</i> ).
<b>Règlement visé</b>	De zonage # V 467-07 et ses amendements	
<b>Emplacement</b>	125, rue Saint-Charles (Lot 3 846 159)	
<b>Objets de la demande</b>	Permettre l'aménagement d'un stationnement en cour avant et la construction d'un bâtiment qui n'est pas aligné avec les bâtiments voisins.	
<b>Nature et effet</b>	<b>Dérogation demandée</b>	<b>Norme actuelle autorisée</b>
	Permettre : L'aménagement des cases de stationnement en cour avant.	La réglementation : Ne permet pas les cases de stationnement en cour avant dans le secteur du noyau villageois ( <i>chapitre 10, section 1, article 1.10</i> ).
	La construction d'un bâtiment qui n'est pas aligné aux bâtiments.	Exige qu'au moins 60% du bâtiment soit en alignement avec les bâtiments voisins ( <i>chapitre 10, section 1, article 1.3</i> ).
<b>Règlement visé</b>	De zonage # V 467-07 et ses amendements	
<b>Emplacement</b>	30-32, rue Saint-Luc (Lot 5 903 565)	
<b>Objet de la demande</b>	Permettre l'aménagement d'un stationnement sans espace libre entre le stationnement et la limite de propriété.	
<b>Nature et effet</b>	<b>Dérogation demandée</b>	<b>Norme actuelle autorisée</b>
	Permettre : L'aménagement d'un espace de 0cm entre la limite de propriété et l'aire de stationnement.	La réglementation autorise : Un minimum de 0.6m entre la limite de propriété et le stationnement ( <i>chapitre 6, section 3, article 3.2 a</i> )).
	Permettre l'aménagement d'une entrée charretière à 0cm de la limite de propriété.	Un minimum de 0.5m entre la limite de propriété et l'entrée charretière. ( <i>chapitre 6, section 5, article 5.6 a</i> )).
<b>Règlement visé</b>	De zonage # V 467-07 et ses amendements	
<b>Emplacement</b>	555, rue de la Pommeraie (Lot 5 940 432)	
<b>Objet de la demande</b>	Permettre la construction d'un garage attaché avec un toit ayant une pente de 0.5/12.	
<b>Nature et effet</b>	<b>Dérogation demandée</b>	<b>Norme actuelle autorisée</b>
	Permettre : Une pente de toit de 0.5/12 sur le garage attaché à la résidence principale.	La réglementation autorise : Une pente de toit minimale de 4/12 ( <i>chapitre 4, section 1, article 1.5</i> ).

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal lors de cette séance.  
Le présent avis public est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Donné à Saint-Rémi, ce 28 avril 2017  
Diane Soucy, OMA Greffière

### AVIS PUBLIC Règlement # V 650-2017-00

Avis public est donné par la soussignée, greffière de la Ville, que lors de la séance extraordinaire tenue le 24 avril 2017, le conseil de cette Ville a adopté le règlement suivant :

Numéro	Titre	Description informative
V 650-2017-00	Règlement relatif aux installations septiques	Règlement abrogeant et remplaçant le règlement # V 644-2016-00 relatif aux vidanges des fosses septiques. Ce règlement régit la vidange des fosses septiques et fosses de rétention; de même que le système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet.

Ce règlement est déposé au bureau de la soussignée, à la Mairie sise au 105, rue de la Mairie à Saint-Rémi, où toute personne peut en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Rémi, ce 28 avril 2017  
Diane Soucy, OMA Greffière

## ACTIVITÉS DES ORGANISMES

### PROGRAMME P.A.I.R. AU S.A.B. GRATUIT ET EFFICACE

Le programme d'appel individuel aux retraités est offert gratuitement à toutes les personnes âgées ou malades ou vivant seules.

Ce programme permet la tranquillité d'esprit pour la famille d'un aîné qui désire demeurer à son domicile.  
Informations ou inscription: **450 454-6567**.

### VENTE À 5\$ À LA BOUTIQUE DU BAMBIN

Le **jeudi 4 mai**, comme à tous les premiers jeudis du mois, la Boutique du Bambin vous propose de remplir un sac brun de vêtements pour seulement 5\$. Des rayons garnis de vêtements pour femmes et enfants propres et bien classés vous attendent. Une solution gagnante pour les familles « beaucoup d'habits à petits prix ».

Venez-nous voir au 2A, rue Sainte-Famille, Saint-Rémi

### LA LIGUE DE PETANQUE DES CITOYENS

La Ligue reprend ses activités estivales au parc du Citoyen, situé au 114, rue Dubois, Saint-Rémi. Le coût de l'inscription pour 30 soirées (du 17 mai au 30 août) est de 30\$. Les joutes de pétanque auront lieu le lundi et le mercredi soir. Les équipes seront constituées à chaque soir à partir des membres présents et le tirage des équipes se fera à 18h30.

L'inscription pour la saison 2017 se fera le **17 mai à compter de 18h00** au chalet du parc du Citoyen. Pour tout nouveau membre, vous pouvez communiquer avec Gérald Poupard au **450 454-2278**, Yves Goneau **450 454-6642** ou Suzanne Gagnon au **514 258-0609**.

### COLLECTE DE BOUTEILLES

Les Scouts de Saint-Rémi organisent une collecte de bouteilles/canettes le **6 mai** pour leurs permettre de continuer leur activités pour la saison 2017-2018. Les jeunes et leur parent passeront de porte en porte entre **12h00 et 15h00** dans les rues de Saint-Rémi. Vous pouvez aussi apporter vos bouteilles/canettes au centre communautaire à la salle Jonquille.

Merci d'encourager les Scouts et de nous aider à faire de nos jeunes de meilleures personnes.